

Image not found or type unknown



Peut on divorcer quant on a un bien en commun non vendu

Par **VALERIE**, le **06/08/2009** à **08:56**

Bonjour, Mon mari m'a quitté pour sa secrétaire.
Nous avons vu un avocat commun qui stipule que notre divorce ne pourra avoir lieu que lorsque notre maison commune sera vendue (nous sommes sous le régime de la communauté). Est ce vrai ?
De plus il va prendre une location d'appartement avec sa maitresse, peut il signer un bail alors que nous sommes toujours mariés ?
Merci pour votre réponse. Valérie